

**Ont signé au registre tous les  
Membres présents**

**Pour expédition conforme  
Pour le Maire de Boulogne sur Mer**



|                           |    |
|---------------------------|----|
| Nbre de membres en ex.    | 43 |
| Nbre de membres présents  | 35 |
| Nbre de pouvoirs          | 8  |
| Abstentions               | 00 |
| Suffrages exprimés        | 43 |
| Pour                      | 43 |
| Contre                    | 00 |
| Ne prend pas part au vote | 00 |

Délibération adoptée à : l'unanimité

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**EN DATE DU 26 NOVEMBRE 2020**

21

CVDT/VE.

**CADRE DE VIE ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL - Urbanisme**

Environnement - Avis du Conseil Municipal sur la demande d'enregistrement au titre des I.C.P.E de la société LASALLE FILETS SAS.

La société LASSALLE FILETS SAS représentée par son président, Monsieur Claude LASSALLE, a déposé un dossier en Préfecture du Pas-de-Calais pour une régularisation de l'exploitation d'une activité de mareyage et de découpe de poissons située 166 rue Vanheckhoet à Le Portel.

Cette activité constitue une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumise à enregistrement principalement du fait de la rubrique 2221 de la nomenclature des installations classées relative à la préparation de produits alimentaires d'origine animale.

À ce titre, le dossier d'enregistrement déposé en Préfecture du Pas-de-Calais par la société LASSALLE FILETS SAS est soumis à la consultation du public dans les conditions de l'article R. 512-46-14 du Code de l'environnement.

De surcroît, conformément à l'article R. 512-46-11 du Code de l'environnement, Monsieur le Préfet a transmis à la commune de Boulogne-sur-Mer le dossier d'enregistrement afin que le Conseil municipal puisse émettre un avis en tant que commune comprise dans un rayon d'un kilomètre autour du périmètre de l'installation concernée.

Envoyé en préfecture le 30/11/2020

Reçu en préfecture le 30/11/2020

Affiché le 30 NOV. 2020

ID : 062-216201608-20201125-UR2005021-DE

À l'issue de la procédure de consultation du public, l'inspection des installations classées établira un rapport comportant ses propositions sur la demande d'enregistrement en tenant compte notamment des avis des conseils municipaux intéressés. La décision d'enregistrement sera prise, le cas échéant, par arrêté du Préfet.

Ainsi, eu égard au fait, d'une part, que l'activité se situe dans un périmètre où de nombreuses activités similaires s'exercent et que, d'autre part, l'inspection des installations classées vérifiera que le dossier fourni à l'appui de la demande d'enregistrement n'induit pas de conséquences dommageables pour l'environnement au regard de l'activité exercée, il est proposé au Conseil municipal d'émettre un avis favorable à l'exploitation d'une activité de mareyage et de découpe de poissons par la société LASSALLE FILETS SAS sur le territoire de la commune de Le Portel.

---

### DELIBERATION

**Après en avoir délibéré, l'Assemblée Municipale :**

**. Émet un avis favorable au dossier d'enregistrement relatif à l'exploitation d'une activité de mareyage et de découpe de poissons par la société LASSALLE FILETS SAS sur le territoire de la commune de Le Portel**

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**EN DATE DU 26 NOVEMBRE 2020**

**Date de convocation : vendredi 20 novembre 2020**

**Lieu de réunion : Salons d'honneur de l'Hôtel de Ville**

**Nombre de Conseillers en exercice : 43**

**Président : Monsieur Frédéric CUVILLIER**

**Secrétaire de séance : Monsieur Claude COUQUET**

### **Membres présents :**

M. CUVILLIER Frédéric

Maire

Mme HINGREZ-CEREDA Mireille, M. ETIENNE Jean-Claude, Mme FONTAINE Patricia, M. LEDRIN Jimmy, Mme LE LAN Anne, M. SUSLAMARE Grégory, M. LEFEBVRE Dominique, Mme LAPLACE-MANIER Roselyne, M. CHAMPIONNET Julien, Mme JORDENS Evelyne, M. COUQUET Claude

Adjoints au Maire

Mme LEDEIN Maryvonne, M. BEAUJARD Philippe, M. VALETTE Philippe, M. VACHE Jean-Marie, Mme COLLAS-HURTREL Laurence, Mme BIGOT Frédérique, Mme DUTERTE Fabienne, Mme GANI Lydie, M. PRUVOST Xavier, M. LENOIR José, Mme DRUJENT Lydie, M. LEBLOND Guillaume, M. DHUEME Keven, Mme WASSELIN Hélène, Mme LEPRETRE Aurélie, Mme MAILLARD Lucie, Mme DEHAYNIN Constance, M. MARGUERITE-GARIN Bastien, M. ACCARY Dany, Mme LANCEZEUX Cassandra

Conseillers Municipaux Délégués

M. GOLLIOT Antoine, Mme LE BESCOND Caroline, M. BUHAGIAR Denis

Conseillers Municipaux

### **Membres excusés :**

Mme BAYARD Lucile (donne pouvoir à M. VACHE Jean-Marie), M. GODEFROY Dominique (donne pouvoir à M. LEDRIN Jimmy), Mme BOCHARD Suzette (donne pouvoir à Mme FONTAINE Patricia), M. EL GADIR Hamid (donne pouvoir à Mme DRUJENT Lydie), M. DE ROBICHON Christian (donne pouvoir à M. CUVILLIER Frédéric), Mme ZIEGLER Marie-Claude (donne pouvoir à M. GOLLIOT Antoine), M. POGNANT André (donne pouvoir à M. GOLLIOT Antoine), M. MAGERE Nicolas (donne pouvoir à M. BUHAGIAR Denis)

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés: 43 voix pour

0 contre,

0 abstention(s),

0 ne prend (prennent) pas part au vote,

### **Voies et délais de recours**

Toute personne qui désire contester cette décision peut, soit saisir le Tribunal Administratif de Lille d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de la publication de l'acte, soit saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite). Dans les deux cas, le contestataire devra rédiger dans le délai imparti une lettre comportant ses nom, prénom et adresse, et accompagnée d'une copie de la décision contestée et exposant les motifs du recours, sous pli recommandé avec accusé de réception.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)